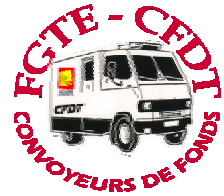




**COMMISSION PARITAIRE
CNIC TRANSPORT DE FONDS**



Une nouvelle réunion paritaire s'est tenue le Mardi 06 mai 2008 au Ministère des Transports où toutes les Organisations Syndicales étaient représentées :

- **FGTE-CFDT**
- CFTC
- CGT
- FO
- CGC
- FNCR

L'ordre du jour était :

1. Suite des négociations relatives à la revalorisation des rémunérations conventionnelles
2. Questions diverses

La délégation FGTE-CFDT était représentée par :

M. QUIROGA Pascal	Coordinateur National Transport de Fonds
M. BOURGEON Stéphane	LOOMIS
M. CATTO Pascal	LOOMIS
M. ARNOUX Jean-Louis	SAZIAS
Mme CEMIRE Patricia	BRINK'S EVOLUTION

Organisations Patronales :

FEDESFI : M. MONTI	BRINK'S
M. KOCZOR	LOOMIS

M. MUNIER pour l'UFT

Cette réunion était animée par Monsieur Hubert PERRIN du Ministère des Transports, Président de la Commission.

En préambule, Monsieur PERRIN souligne un point important concernant la revalorisation des rémunérations conventionnelles.

En effet, le dernier avenant date de novembre 2006 et avec l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2008, certains salaires se situent maintenant en dessous du SMIC.

La FGTE-CFDT et les autres organisations syndicales ont demandé une nouvelle fois un geste fort de la partie patronale.

Mr Monti, pour FEDESFI, rappelle les propositions patronales présentées lors de la précédente réunion :

- revalorisation de 3 % pour les coefficients 110-115-125-140
- revalorisation de 1,9 % pour les autres catégories de personnel
- prime de risque dabiste 100 €
- prime de risque convoyeur 230 €
-

Ces propositions étant jugées insuffisantes par les organisations syndicales, la délégation patronale formule une nouvelle proposition avec des augmentations différenciées selon les coefficients :

- revalorisation de 3.3% pour les coefficients 110-115-125-140
- revalorisation de 2.4% pour les coefficients 130CF, 140CF, 150CF
- revalorisation de 3.8% pour les coefficients 125,140 (Dabistes)
- revalorisation de 2.4% pour les autres coefficients
- prime de risque dabiste 100 €
- prime de risque convoyeur 230 €

La FGTE-CFDT rejette ces propositions, demande et obtient une interruption de séance.

Interruption de séance 10h35.

Au cours de cette pause, La FGTE-CFDT a souhaité qu'une proposition intersyndicale soit soumise à la délégation patronale, l'union faisant la force.

Toutes les organisations syndicales s'accordent pour demander une revalorisation de 6 % de tous les salaires au 1^{er} juin 2008.

Reprise de la séance à 11h05.

Un porte-parole de l'Intersyndicale est désigné pour soumettre nos revendications.

Mr KOCZOR, pour FEDESFI, est étonné, surpris et choqué par nos propositions.

Monsieur KOCZOR nous explique la démarche de FEDESFI qui vise à revaloriser de manière importante les comptages car c'est le secteur caisses qui dégage les meilleures marges aux entreprises qui dépendent de notre Convention Collective.

Il faut également prendre en compte la situation économique des petites entreprises pour éviter de les mettre en difficulté.

La FGTE-CFDT s'étonne des propos du représentant de FEDESFI sachant que les deux plus grandes entreprises du Transport de Fonds ont des grilles salariales supérieures de plus de 10% par rapport à la grille conventionnelle et que ces mêmes entreprises se plaignent de cet écart qui les pénaliserait face à d'autres entreprises qui tirent les prix vers le bas en sous payant leurs salariés.

Pour la FGTE-CFDT, une augmentation significative de la grille conventionnelle réduirait l'écart.

La délégation patronale nous fait une deuxième proposition :

- revalorisation de 3.7% pour les coefficients 110-115-125-140
- revalorisation de 3.0% pour les coefficients 130CF, 140CF, 150CF
- revalorisation de 4.5% pour les coefficients 125,140 (Dabistes)
- revalorisation de 3.0% pour les autres coefficients
- prime de risque dabiste 100 €
- prime de risque convoyeur 230 €

Les organisations syndicales rejettent à nouveau ces propositions et réclament une nouvelle interruption de séance.

Interruption de séance à 11h20.

Unaniment, les organisations syndicales jugent ces revalorisations inacceptables et décident de faire une contre proposition :

- 4% au 1^{er} juin 2008
- 2% au 1^{er} septembre 2008

Reprise de la séance à 11h35.

Après étude, FEDESFI présente une troisième proposition :

- revalorisation de 4.0% pour les coefficients 110-115-125-140
- revalorisation de 3.5% pour les coefficients 130CF, 140CF, 150CF
- revalorisation de 6.0% pour les coefficients 125,140 (Dabistes)
- revalorisation de 3.5% pour les autres coefficients
- prime de risque dabiste 100 €
- prime de risque convoyeur 230 €

La délégation patronale indique que c'est son ultime proposition, n'ayant plus mandat pour aller au-delà.

Monsieur MUNIER, pour l'UFT, précise qu'un avenant de ces dernières propositions sera proposé à la signature jusqu'au 20 mai 2008 pour une application au 1^{er} juin 2008.

Pour la FGTE-CFDT, nous sommes loin du compte et, sans aucun doute, la partie patronale peut mieux faire.

Questions diverses :

FEDESFI attend le positionnement de chaque organisation syndicale sur les modes opératoires par rapport à ses dernières propositions et indique, qu'après plus de deux ans de négociations, il faut trancher.

Si aucun accord n'était trouvé, chaque entreprise sera libre d'appliquer ses propres modes opératoires sans aucun souci du conventionnel !

Mr Perrin précise que ce point n'est pas à l'ordre du jour et propose de programmer une séance plénière sur ce sujet au 30 juin 2008 à 14h30.

Concernant le contexte particulier du calendrier 2008 qui fait coïncider le même jour le 1^{er} mai et le jeudi de l'Ascension, Monsieur MUNIER rappelle qu'au regard de la jurisprudence et de la Convention Collective des Transports, nous ne sommes pas concernés par rapport à ce jour de congé supplémentaire.

La séance est levée à 12h15.

L'équipe FGTE-CFDT Transport de Fonds.